

Ε.Ε. Παρ. Ι(ΙΙΙ)
Αρ. 4220, 22.4.2016

Ν. 12(ΙΙΙ)/2016

Ο περί των Πράξεων του 25^{ου} Συνεδρίου της Παγκόσμιας Ταχυδρομικής Ένωσης (Κυρωτικός) Νόμος του 2016 εκδίδεται με δημοσίευση στην Επίσημη Εφημερίδα της Κυπριακής Δημοκρατίας σύμφωνα με το Άρθρο 52 του Συντάγματος.

Αριθμός 12(ΙΙΙ) του 2016

ΝΟΜΟΣ ΠΟΥ ΚΥΡΩΝΕΙ ΤΙΣ ΠΡΑΞΕΙΣ ΤΟΥ 25^{ου} ΣΥΝΕΔΡΙΟΥ ΤΗΣ ΠΑΓΚΟΣΜΙΑΣ
ΤΑΧΥΔΡΟΜΙΚΗΣ ΕΝΩΣΗΣ ΤΟΥ 2012

Η Βουλή των Αντιπροσώπων ψηφίζει ως ακολούθως:

Συνοπτικός
τίτλος.

1. Ο παρών Νόμος θα αναφέρεται ως ο περί των Πράξεων του 25^{ου} Συνεδρίου της Παγκόσμιας Ταχυδρομικής Ένωσης (Κυρωτικός) Νόμος του 2016.

Ερμηνεία.

2. Στον παρόντα Νόμο, εκτός αν από το κείμενο προκύπτει διαφορετική έννοια -

«Πράξεις του 25^{ου} Συνεδρίου» σημαίνει το Καταστατικό της Παγκόσμιας Ταχυδρομικής Ένωσης, τους Γενικούς Κανονισμούς της Παγκόσμιας Ταχυδρομικής Ένωσης, την Παγκόσμια Ταχυδρομική Σύμβαση, το Τελικό Πρωτόκολλο της Παγκόσμιας Ταχυδρομικής Σύμβασης και τη Συμφωνία για τις Υπηρεσίες Ταχυδρομικών Πληρωμών που έγιναν στη Ντόχα του Κατάρ την 11^η Οκτωβρίου 2012.

Κύρωση.
Πίνακας.
Μέρος Ι,
Μέρος ΙΙ.

3. Με τον παρόντα Νόμο κυρώνονται οι Πράξεις του 25^{ου} Συνεδρίου, των οποίων τα κείμενα στο γαλλικό πρωτότυπο εκτίθενται στο Μέρος Ι του Πίνακα και τα κείμενα σε ελληνική μετάφραση εκτίθενται στο Μέρος ΙΙ του Πίνακα:

Νοείται ότι, σε περίπτωση διαφοράς μεταξύ των κειμένων του Μέρους Ι και του Μέρους ΙΙ του Πίνακα, υπερισχύουν τα κείμενα που εκτίθενται στο Μέρος Ι αυτού.

ΠΙΝΑΚΑΣ
(Άρθρο 3)

ΜΕΡΟΣ Ι
(Γαλλικό Πρωτότυπο)



Copie certifiée conforme

Décisions du 25^e Congrès Doha 2012

Textes définitifs des Actes signés à Doha
et des Décisions autres que celles modifiant les Actes

Berne 2013
Bureau international de l'Union postale universelle

Note relative à l'impression des textes adoptés par le Congrès de Doha 2012 et faisant partie de ce cahier.

Les caractères gras figurant dans les textes du Règlement général, du Règlement intérieur des Congrès, de la Convention et de l'Arrangement concernant les services postaux de paiement marquent les modifications par rapport aux Actes adoptés par le 24^e Congrès – 2008.

La Constitution n'a fait l'objet d'aucun changement lors du Congrès de Doha 2012. Les déclarations faites lors de la signature des Actes et la Constitution de l'Union postale universelle, adoptée à Vienne en 1964 et modifiée par les Protocoles additionnels de Tokyo 1969, de Lausanne 1974, de Hamburg 1984, de Washington 1989, de Séoul 1994, de Beijing 1999, de Bucarest 2004 et du 24^e Congrès – 2008, sont reproduits pour mémoire dans le présent cahier, mais ils ne font pas partie des Actes signés à Doha.

Table des matières

	Page
Table des matières	3
Liste des abréviations et sigles employés dans les Décisions du Congrès de Doha 2012	5
Constitution de l'Union postale universelle ¹	9
Règlement général de l'Union postale universelle refondu ²	27
Déclarations faites lors de la signature des Actes	93
Règlement intérieur des Congrès ¹	103
Convention postale universelle	119
Protocole final de la Convention postale universelle.....	151
Arrangement concernant les services postaux de paiement	163
Décisions du Congrès de Doha 2012 autres que celles modifiant les Actes (résolutions, décisions, recommandations, vœux, etc.).....	213

¹ La Constitution de l'Union postale universelle, adoptée à Vienne en 1964 et modifiée par les huit Protocoles additionnels, et le Règlement intérieur des Congrès sont reproduits pour mémoire dans le présent volume, mais ne font pas partie des Actes signés à Doha.

² Le Règlement général de l'Union postale universelle, adopté à Bucarest en 2004 et modifié par le Premier Protocole additionnel à Genève en 2008, viendra à expiration à la date d'entrée en vigueur du Règlement général adopté par le Congrès de Doha 2012.

Liste des abréviations et sigles employés dans les Décisions du Congrès de Doha 2012

Arr.	Arrangement concernant les services postaux de paiement
art.	Article d'un Acte
C numéro/année	Décision, résolution, recommandation, vœu du Congrès
CA	Conseil d'administration
CA numéro/année	Décision, résolution, recommandation, vœu du Conseil d'administration
CC	Comité consultatif
CCRI (envoi)	Service de correspondance commerciale-réponse internationale
CEP	Conseil d'exploitation postale
CEP numéro/année	Décision, résolution, recommandation, vœu du Conseil d'exploitation postale
CN	Formule pour les envois de la poste aux lettres
CONGRÈS–Doc	Document du Congrès
Const. ou Constitution	Constitution de l'Union postale universelle
Conv. ou Convention	Convention postale universelle
CP	Formule pour les colis postaux
(DER.POT)	Direction des affaires économiques et réglementaires. Programme des obligations des traités du Bureau international
Doc	Documents (du, CA, CEP, CC, des Commissions, etc.)
DTS	Droit de tirage spécial
EDI	Echange de données informatisé
EMS	Service EMS (Express Mail Service)
FAQS	Fonds pour l'amélioration de la qualité de service
FIP	Fédération internationale de philatélie
IATA	Association du transport aérien international
IFS	Système financier international
J	Jour de dépôt des envois
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OICS	Organe international de contrôle des stupéfiants
OMD	Organisation mondiale des douanes
ONU	Organisation des Nations Unies
.post	Nom de domaine de premier niveau (Internet) parrainé par l'UPU
Produits et services	Produits: fichiers des codes postaux mondiaux et des systèmes
POST*CODE [®]	d'adressage en vigueur pour la vérification des adresses et l'amélioration de la qualité d'acheminement et de distribution
	Services: activités du Bureau international pour la promotion des codes postaux et un adressage normalisé dans les Pays-membres
PostEurop	Association des opérateurs postaux publics européens
POST*Net	Réseau mondial de télécommunications postales offrant des services à valeur ajoutée et destiné notamment à améliorer les moyens de communication entre administrations et à assurer la gestion et le suivi du courrier international
PREM	Courrier électronique recommandé
Prot. ou Protocole	Protocole final (de l'Acte respectif)
Publipostage	Prospection publicitaire par voie postale à des adresses précises